



Infolettre N°40 - 18 août 2021



La mise en place du pass sanitaire est l'occasion de promouvoir largement la vaccination. Il s'agit de se protéger, de protéger ses proches, mais aussi simplifier la vie quotidienne, en garantissant une protection collective face à l'épidémie.

Piscines, bibliothèques.. Pendant l'été, et surtout à la rentrée, l'accès à ces équipements peut être central dans les loisirs en famille. Pour y accompagner des enfants, par exemple, trois solutions : faire un test (solution contraignante, car il doit être renouvelé tous les trois jours), avoir un certificat de rétablissement du Covid (solution provisoire, car il n'est valable que quelques fois), ou être vacciné. C'est la meilleure solution : elle protège tout en protégeant les autres.

Se faire vacciner permet aussi d'accéder l'esprit serein à tous les services des établissements de santé, sans avoir à se préoccuper de faire un test ou de vérifier les services exemptés de pass sanitaire. C'est donc une garantie supplémentaire de tranquillité par rapport à sa santé, au-delà des effets protecteurs du vaccin contre la Covid 19.

Océane Mascaro

Collaboratrice Direction Santé Publique

CHIFFRES CLES



**8 121 069
MILLIONS**

de personnes ont reçu au moins
une dose de vaccin en Ile-de-France
au 09 août 2021 (66,1%)



**6 804 501
millions de
Franciliens**

ont reçu le schéma
complet (55,4%)

**191 CAS POUR 100 000
HABITANTS**

taux d'incidence brut qui marque une
augmentation du taux de positivité de 3%
pour la période du 02/08 au 08/08

Acteurs de terrain : Afrique Avenir, pédagogie et écoute pour lutter contre la désinformation sur la vaccination



L'association Afrique Avenir milite pour l'égalité des droits entre les personnes. Avec une double mission : offrir la possibilité à chaque individu d'avoir accès à une information fiable et vulgarisée en matière de santé et lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations notamment celles infligées aux femmes africaines, afro-descendantes et aux personnes LGBTQI+.

Concernant son engagement dans le plan covid stop ensemble, l'association souligne que la sensibilisation de son public est assurée par des stagiaires de la Faculté de médecine Paris 8 et de l'IFSI Théodore Simon dans le cadre du service sanitaire. Elle revient sur les réticences à la vaccination et la démarche engagée pour y faire face.

« Lors des échanges avec la population rencontrée, il est apparu clairement que la principale difficulté résiderait dans la forte adhésion d'une partie d'entre elle aux fausses informations sur la vaccination véhiculée sur certains réseaux

sociaux. En effet, particulièrement présents et actifs sur le réseau social, certains apportent du crédit aux vidéos virales qui y sont diffusées. Ils participent en outre aux chaînes de diffusions en les transmettant à leurs contacts téléphoniques. Ainsi, les « infox », souvent portées par des personnes revendiquant un statut de scientifiques, politiques, voire professionnels de santé (infirmières, médecins..) comptabilisent une large adhésion d'une frange de la population dont fait partie notre public particulièrement éloignés des dispositifs de santé de droit commun ». Que faire pour les combattre ? L'association met en exergue « la pédagogie et l'écoute qui sont au cœur de nos pratiques. Basée sur les méthodes de l'éducation populaire, nous partons des remontées de terrain (échanges avec les personnes sur nos espaces d'accueil lors des TROD VIH, VHC, VHB, vidéos virales reçues, commentaires sur nos réseaux sociaux etc.) pour élaborer des réponses adaptées. Au-delà de la simple diffusion des messages officiels, il s'agit bel et bien de construire un échange avec les personnes qui n'adhèrent pas à ces derniers pour rassurer et en démontrer le bien-fondé ». Et ça marche... « Le nombre de réfractaires à la vaccination diminue progressivement. Même si on note la persistance d'une crainte liée à la vaccination en règle générale, une partie non négligeable de notre public est vaccinée et une autre envisage de le faire. Il restera donc une minorité à convaincre ! Pour ce faire, nous envisageons d'aborder sans relâche cette question au sein de nos espaces d'accueil en organisant des groupes de paroles avec des témoignages de pairs par exemple ».



Le 30 juillet 2021, les médiatrices lutte anti covid de la Croix Rouge et celles de la Ville de Paris ont rejoint l'équipe d'Afrique Avenir à la sortie du métro Château Rouge pour sensibiliser le public du quartier sur l'intérêt de la vaccination contre la covid-19.

En finir avec les idées fausses : Non, le vaccin à ARNm ne modifie pas notre génome et ne pénètre pas dans notre noyau cellulaire...

La technologie sur laquelle reposent les vaccins à ARNm (Pfizer/BioNTech, Moderna) suscitent toujours de nombreuses questions et des craintes au sein de la population. Sur quoi se fonde cette technique ? Comment expliquer la rapidité de développement de ces vaccins ? Quels sont leurs avantages et leurs limites ?

Le point sur la question, effectué par l'INSERM :

[Cliquez ici](#)

Actualités : Le Pass sanitaire élargi

La loi élargissant le pass sanitaire a été publiée au Journal officiel du 6 août. Elle est applicable depuis le 9 août. En plus des lieux et activités déjà concernés depuis le 21 juillet 2021 (activités culturelles, sportives et de loisirs) d'autres se sont rajoutés dont les hôpitaux pour les personnes se rendant à des soins programmés (sauf décision contraire du chef de service ou de l'autorité compétente quand l'application du pass peut nuire à l'accès aux soins) ; les établissements de santé pour les personnes rendant visite à des personnes malades et les établissements médico-

sociaux pour les personnes rendant visite aux adultes résidents, sauf urgences et accès pour un dépistage de la Covid-19.

Les prochaines étapes :

À compter du 30 août 2021, pour les lieux imposant le pass sanitaire à leurs clients, ce dernier sera aussi obligatoire pour les salariés en CDI, en CDD, en intérim et pour les agents publics qui y travaillent.

À compter du 30 septembre, le pass sanitaire sera exigible pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans pour les lieux et activités prévus par la loi. Il ne sera pas demandé dans les établissements scolaires. Toutefois dans les collèges et les lycées, en cas de contamination dans une classe, les élèves non vaccinés devront s'isoler chez eux pendant 7 jours et suivre les cours à distance.

Toutes les réponses à vos questions :

[Cliquez ici](#)

ZOOM : Pass sanitaire et accès aux soins

L'extension du pass sanitaire aux hôpitaux ne doit pas constituer un frein aux soins : l'ARS s'y engage. Ainsi, les personnes qui ne sont pas encore vaccinées ne doivent pas renoncer à se faire soigner, bien au contraire. Rappelons déjà que les urgences ne requièrent en aucun cas un pass sanitaire : jamais une urgence ne sera pas prise en charge à cause de l'absence de pass sanitaire. L'accès à certains services nécessite pas le pass, en raison de la nature des soins qui s'y délivrent. Il sera possible d'accéder aux services de maternité et d'IVG ou encore aux CeGidd sans pass sanitaire, et aux équipements hospitaliers ou médico-sociaux accueillant des enfants. Pour les opérations programmées dans d'autres services, tant que les patients ne sont pas vaccinés ou n'ont pas de certificat de rétablissement du Covid, ils doivent se faire tester au cours des 3 jours précédents : cela leur permettra un accès fluide à l'hôpital. Si jamais des personnes avec opérations programmées se présentent à l'hôpital sans pass sanitaire, ils seront redirigés vers un lieu où effectuer un test - parfois au sein même de l'hôpital. Face aux inquiétudes, il faut donc le rappeler : il n'y aura pas de rupture de l'offre de soins pour les personnes non vaccinées. Au-delà de l'affirmation renouvelée que personne n'essuiera de refus de soins à l'hôpital, il faut diffuser le plus largement possible ce message. Le risque est que, face à la peur de se faire refouler à l'entrée de l'hôpital, certaines personnes renoncent tout simplement à se faire soigner ; cela ne doit pas arriver. Rappelons tout de même que la vaccination permet de préserver notre santé, celle de nos proches, et ce notre système de soins lui-même. Elle nous protège, bien sûr. Mais elle limite aussi la reprise de l'épidémie, ce qui permet d'éviter l'engorgement critique des lits d'hôpitaux et des services de réanimation. Mais elle garantit aussi le bon fonctionnement du système de soins, plus largement. Elle offre la certitude de pouvoir se rendre à l'hôpital sans risquer d'y être contaminé par la Covid 19. C'est un élément essentiel de l'accès aux soins, surtout pour les personnes les plus fragiles : se vacciner est donc aussi un geste citoyen.



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

[Une série de post de promotion de la santé en relais des messages de Santé Publique France](#) à retrouver tout l'été sur sa page facebook : [Facebook-ARSIDF](#).

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Vaccination et dépistage Covid-19 : Accès au recensement de l'ensemble des [opérations de vaccination et de dépistage](#) menées durant l'été.

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)